



**Principales Interventions de Patrick COTREL, Bernard AUNETTE, Claude ROUSSELOT et Florence FEVRIER-MEVEL au nom du groupe d'opposition**

*Ce Conseil Municipal spécialement consacré au Plan Local d'Urbanisme ne comportait pas de vote. C'était une simple information sur l'état actuel du PLU qui sera voté par Nantes Métropole en octobre 2006, puis soumis à enquête publique au premier semestre 2007. Bonne lecture !*

**Patrick COTREL,**  
*porte parole du groupe*

**Débat après la présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

*Dans une déclaration introductive, M. Brasselet souligne la nécessité de la solidarité intercommunales dans l'agglomération nantaise. Il redit ce qu'il avait dit au précédent Conseil au sujet de son courrier à Jean Marc Ayrault pour réclamer un chrono bus. Enfin, il informe de l'ouverture au public d'une exposition pédagogique en Mairie à partir de samedi prochain au sujet de l'avenir de la ville (réalisée avec la SELA).*

*Ensuite, une technicienne de Nantes Métropole commente un diaporama de présentation du PLU.*

**Patrick COTREL** : je voudrais d'abord souligner les points positifs de ce document.

- Le PLU amène une vue d'ensemble par rapport à l'urbanisation d'une commune en y incluant tous les aspects, et pas seulement un zonage comme l'ancien Plan d'Occupation des sols.
- Nous avons dans ce PLU une forte augmentation des logements locatifs sociaux, tout en préservant un caractère vivable, proche de la nature : nous le réclamions depuis de nombreuses années.
- Ce PLU comporte des études paysagères, du patrimoine naturel et bâti, ce qui est une avancée, également.
- Enfin, la ZAC de la Minais, que nous avons approuvé, comporte maintenant les équipements collectifs (école, crèche, salle municipale, commerces, ...) que nous réclamons depuis le début.

Mais un certain nombre de questions demeurent posées :

- Pour la ZAC de la Minais, comment prévoir correctement la desserte en transports en commun. Sur ce point, vous venez de répondre en précisant que par prudence, toutes les constructions nouvelles sur la route de Thouaré seront en retrait de 3 mètres.
- On constate que la zone des Islettes est prévue en zone à urbaniser dans l'avenir. Or vous nous avez expliqué que vous vouliez utiliser une procédure PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble négocié directement avec les promoteurs) pour gagner du temps. Cette procédure ayant échoué, pourquoi n'avez-vous pas entamé immédiatement une procédure ZAC ?
- Pour les zones agricoles, vous avez prévu des règles de protection réciproque entre exploitation agricole et habitations. Pourquoi ne pas adopter le même genre de règles pour les zones d'activité économiques au Nord de la commune ?
- Vous avez évoqué dans votre présentation les « continuités douces ». Nous insistons sur cette question.
- Enfin, l'étude réalisée sur le centre ville et qui a réuni un groupe de travail à plusieurs reprises semble rester sans suite. Les questions qui ont été abordées et clarifiées méritent pourtant réponse : si on densifie un peu ce centre ville, c'est pour accueillir quel type de logements, pour quelle population, avec quel pourcentage de logements

sociaux ? Comment faire passer un 'chrono bus' dans ce centre ville en site propre, puisque c'est la condition pour que la Minais et Thouaré soient desservis de façon satisfaisante ? Comment assouplir la circulation inter-quartiers, sans obliger à repasser par la croix du centre ville déjà saturée ?

Ce point est très important à soulever. Car même si nous n'avons pas à trancher sur des détails techniques précis dans le PLU, il ne faut pas empêcher des solutions futures possibles. Il y a moins de 10 ans, des nouvelles constructions ont été décidées qui nous bloquent aujourd'hui pour cette question des transports en commun. Il ne faut pas recommencer cette erreur.

*M. Brasselet explique que tout a été fait et prévu dans l'ancien POS. Pour le chrono bus, il n'est pas possible de tout casser dans le centre ville. Les techniciens de la SEMITAN étudient une solution (sans doute à l'aide de leur baguette magique = NDRL). Pour les Islettes, le PAE devait répondre aux besoins de logements et permettre de financer les équipements collectifs de la Minais. Comme d'habitude : Tout ce qu'il faut a déjà été fait à Sainte-Luce. Et tout ce qui ne va pas est de la faute des autres.*

**Bernard AUNETTE** : Ce PLU reprend les grandes orientations du PADD en matière

- d'accueil de population et de l'équilibre social dans l'habitat
- de maîtrise de l'urbanisation, de gestion du foncier pour éviter l'étalement urbain
- le développement de l'activité économique et commercial
- la mobilité dans tous les modes de déplacements

Nous partageons bien entendu ces orientations que nous avons défendu pendant de nombreuses années au sein de ce conseil municipal comme la mixité sociale, le développement des transports en commun et je me félicite qu'aujourd'hui tout le monde partage l'ensemble de ces valeurs .malgré un certain nombre de conseillers municipaux veulent encore supprimer l'article 55 de la loi SRU 55 (20 % de logements sociaux et pénalités). STE Luce est une ville agréable à vivre doit continuer à se développer de façon maîtrisé et équilibré, prévoir son aménagement urbain et

les équipements publics pour les 15 prochaines années.

Pour les déplacements urbains , le projet d' une ligne de bus express en site propre Ste Luce , Prairie de Mauves , Malakoff , Quai Baco prévu au PDU de 2000 a été abandonné au profit d' un chrono bus comme solution d' attente . On constate donc que la desserte du secteur EST de l' Agglo est repoussé à moyen terme par Nantes Métropole.

Or dans notre secteur EST, l'évolution démographique sera importante pour les 10 prochaines années avec 1500 logements de plus dans le secteur Chesnaie/Bottière à Nantes, 1500 logements à Ste Luce dans le secteur Minais, Les Islettes et 900 logements correspondant à une augmentation de 9 000 habitants nécessitera la création d'une ligne de bus en site propre Thouaré/Ste Luce/Nantes par la route de Ste Luce ou par Le Vieux Doulon. De même la desserte des zones industrielles et commerciales situées le long de la RD723 de la future gare Multifonctionnelle (Tramway, Train Tram, Bus) de la HaLuchère Couvrant des milliers d'emplois et entreprises devrait être amélioré jusqu' à Thouaré par des lignes de Bus en site propre et être prise en compte par le Conseil Général et Nantes Métropole lors de la restructuration et mise en sécurité de la Rd 723 Pour l'avenir, il faut donc que l'amélioration du secteur Est deviennent une priorité pour les prochains projets du PDU, une volonté politique d'avancer et prévoir l'étude de différentes scénarios de passage du BUSEXPRESS Regardons la ville de Vertou qui ressemblant à notre secteur, qui va être desservi demain par le BUSWAY. Mrs DEJOIE père et fils ont du se battre pour le transport en commun.

Pour l'aménagement du centre ville, nous partageons les objectifs et les enjeux des projets d'aménagements proposés par le cabinet d'urbanisme pour :

- poursuivre un développement équilibré de l'habitat urbain intégrant la mixité sociale et la construction pour les personnes âgées et handicapées dans le centre bourg.
- renforcer le commerce de proximité et les services par le réaménagement des zones commerciales
- améliorer la circulation, le stationnement et intégrer dans notre centre ville le passage d'un bus en site propre. plusieurs scénarios doivent être envisagés

- prévoir de nouveaux équipements publics (création ou restructuration) en périphérie de la MAIRIE

Mais nous exprimons des réserves sur les solutions des projets d'aménagements en matière d'habitat trop dense, de circulation et stationnement, de transport en commun, de commerce et d'équipements publics

**Claude ROUSSELOT :**

Je ne comprend pas les pourcentages de logements sociaux qui sont indiqués dans les différents documents : dans certains, on parle de 20%, dans d'autres de 22%, et même de 30%. Quel est le bon chiffre ?

*Réponse de la technicienne : 20% est l'obligation légale, 22% est l'objectif global fixé par la Commune et les 30% ne concernent que des zones spéciales.*

D'autre part, dans votre document rendant compte des débats publics, vous ne mentionnez pas que plusieurs personnes et associations réclament **deux** moyens de liaison rapide avec Nantes : un 'bus express' en site propre sur la prairie de Mauves allant jusqu'au quai Bacco (prévu au Plan de Déplacement Urbain de 2000) **ET** une ligne de 'Chronobus' allant rejoindre la ligne 1 du tramway par la route de Sainte-Luce. Je vous demande de rendre compte de cette demande dans votre document.

**Patrick COTREL :** Juste une précision du tac au tac : il faut insister sur l'importance de cet axe de l'ex RN 23, puisqu'il irrigue de nombreuses entreprises ainsi que le plus gros Centre de Formation d'Apprentis (CFA de plus de 2000 apprentis) et un important centre de formation aux transports (AFT-IFTIM). Ce n'est pas un

problème pour Sainte-Luce, mais pour l'agglomération.

*Intervention de M. Brasselet : il rappelle avoir réclamé la prolongation de la ligne 12, qui va d'Orvault à La Colinière, vers Sainte-Luce. Mais il n'a pas eu de réponse.*

**Florence FEVRIER :** Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction de voir le classement de l'île Clémentine en Zone de Protection Spéciale (NNs) en raison des espèces végétales rares qui y sont implantées.

Par ailleurs, la réponse que vous nous faites est une réponse technique. Mais nous ne sommes pas ici pour regarder les solutions techniques dans le détail. J'insiste sur le fait que lors du débat public, nous avons bien réclamé deux liaisons rapides vers Nantes, par la prairie de Mauves **ET** la route de Sainte-Luce. D'autre part, le diaporama n'aborde pas la question des transports en commun et des déplacements, alors que le PADD le mentionnait très clairement. N'y a-t-il pas un recul ?

*Réponse de la Technicienne de la CUN : Ce que vous dites est très difficile à traduire sur un zonage. Mais le dossier complet sera disponible pour l'enquête publique*

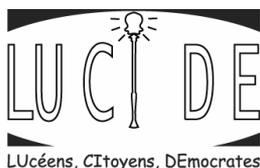
**Claude ROUSSELOT :** Vous nous avez dit que cette réunion du Conseil municipal sur le PLU n'est pas obligatoire. Mais vous auriez pu présenter les choses d'une autre façon, en expliquant qu'ayant entamé une démarche d'Agenda 21, qui inclue une démarche participative, il semble logique de donner cette information et de lancer le débat.

## RAPPEL :

*Ces petits compte rendus des Conseils municipaux que je rédige et vous fait parvenir sont diffusés, pour certains par envoi de courrier électronique, et pour la plus grande part sont déposés dans votre boîte à lettres par des militants de l'association **LUCIDE** (LUcéens, CItoyens, DEmocrates).*

*Si vous voulez nous simplifier le travail, deux gestes sont à votre portée :*

- ⇒ *Si vous avez une adresse électronique, merci de me la faire parvenir en m'envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [patrick.cotrel@wanadoo.fr](mailto:patrick.cotrel@wanadoo.fr)*
- ⇒ *Dans tous les cas, vous pouvez adhérer à l'association **LUCIDE** pour participer à l'animation politique de la commune et pour vous joindre aux commissions et groupes de travail qui préparent l'avenir.*



### **BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2006**

Je soussigné(e) ----- Demeurant-----

-----Téléphone :-----Courriel :-----

- Déclare<sup>1</sup> adhérer à l'association LUCIDE, et verse pour l'année calendaire 2006 :
  - 7,50 euros ( étudiant ou chômeur)  12 euros  15 euros ( membre bienfaiteur)
- Souhaite<sup>1</sup> verser à l'association un don de ..... Euros.

par chèque libellé à l'ordre de : Association LUCIDE

(<sup>1</sup> rayer la mention inutile et cocher la case correspondante)

Fait à Ste Luce sur Loire, le .....

Signature de l'adhérent(e)

Faire parvenir à l'adresse suivante : **LUCIDE** - 7, rue de Provence-44980 Sainte-Luce sur Loire